

## Compte rendu du Conseil Municipal

### Séance du 23 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 23 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Rémy-de-Provence, en salle d'Honneur, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Maire.

Conseillers en exercice : 33  
Conseillers présents : 28  
Conseillers représentés : 5  
Conseillers absents :

#### **Etaient présents :**

Mmes et MM. AOUN, BLANC, BODY-BOUQUET, BONET, CHERUBINI, CLAPIER, COLOMBET, DOURDIN, FAVERJON, GAY, GIOVANNETTI, GUIGNARD, GUILLOT, INGOGLIA, JODAR, LAPEYRE, LAUBRY, MARIN, MARSOT, MONTAGUT, NEGRE, OULET, PASCAL, PERROT-RAVEZ, PLAUD, PONS, RAYBAUD, VIDAL-FUENTES.

#### **Etaient absents excusés :**

Mme Nadia ABIDI (pouvoir à Claudia MONTAGUT)  
Mme Anne-Marie BROSSARD -GONFOND (pouvoir à Yves FAVERJON)  
M. Jacques GUENOT (pouvoir à Yves NEGRE)  
M. Henri MILAN (pouvoir à Angeline INGOGLIA)  
Mme Mireille WILDE (pouvoir à Patricia LAUBRY)

**M. le MAIRE** ouvre la séance.

L'assemblée nomme Mme LAUBRY et Mme PASCAL, secrétaires de séance.

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2017 est mis au vote.

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

### DECISIONS

**M. le MAIRE** présente les décisions qu'il a prises au titre de sa délégation :

1) Décision n° 2017-148 : Accord exceptionnel d'entrée gratuite au Musée des Alpilles le samedi 16 décembre 2017 de 17h30 à 20h00 dans le cadre de l'exposition « *Les santons sortent de leur réserve* » et de « *la Pastorale des santons* » d'Yvan Audouard.

2) Décision n° 2017-149 : Attribution par marché des contrats d'assurances pour la période 2018-2020, avec :

-GROUPAMA pour le lot n°1 « Responsabilité civile et risques annexes » d'un montant de 4 793,73€ TTC pour la Commune et de 545,00€ TTC pour le CCAS ;

-SMACL pour le lot n°2 « Flotte automobile et risques annexes » d'un montant de 20 009,88€ TTC pour la Commune et de 7 112,61€ TTC pour le CCAS ;

-DAS SEVE GARNIER pour le lot n°3 « Protection juridique-personnes morales » d'un montant de 950,00€ TTC pour la Commune et de 250,00€ TTC pour le CCAS ;

-SMACL pour le lot n°4 « Protection fonctionnelle-personnes physiques » d'un montant de 647,46€ pour la Commune et de 130,80€ TTC.

**M. le MAIRE** informe que M. OULET, Président de la Commission d'Appel d'Offre, a signalé que cette opération permettait une économie de 23 000,00 €.

**M. GAY** souhaite connaître le nombre de véhicules assurés pour ce montant.

**M. OULET** précise que 65 véhicules sont concernés pour les services de la mairie, et 4 véhicules pour le CCAS.

3) Décision n° 2017-150 : Passation d'un marché à procédure adaptée avec NATURALIA ENVIRONNEMENT d'un montant de 9 270,00€ TTC relatif à l'étude naturaliste des falaises Ouest du Mont Gaussier.

4) Décision n° 2017-151 : Conclusion d'un avenant n°2 avec la société ECOGIA titulaire du marché d'implantation d'une chaufferie équipée d'une chaudière Biomasse, modifiant la répartition des prestations entre celle-ci et son sous-traitant l'entreprise MEDITRA.

*M. le MAIRE informe que la mise en service de la chaudière a été faite et que la réception du chantier se fera le mercredi 24 janvier 2018. Les agents communaux ont suivi les formations nécessaires pour gérer l'alimentation de la chaudière.*

5) Décision n° 2017-152 : Signature d'une convention avec la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles portant autorisation temporaire de mise à disposition du domaine public de la Commune de Saint-Rémy-de-Provence pour l'implantation de points de collecte de sapins de Noël du 2 au 31 janvier 2018, parking du cimetière – Avenue du Souvenir Français et parking du stade – Avenue Théodore Aubanel.

*Mme AOUN trouve cette initiative très bonne mais la communication a été insuffisante. Très peu de saint-rémois étaient informés de la possibilité de déposer leur sapin dans des points de collecte précis. Dans le journal cette collecte a été mise en avant pour toutes les communes avoisinantes mais pas pour Saint-Rémy. Mme Aoun trouve également regrettable que le panneau lumineux situé à côté du café « Le Riche » ne fonctionne plus depuis très longtemps et souhaite savoir si sa réparation est prévue.*

*M. le MAIRE reconnaît qu'il y a effectivement une marge de progression forte sur la communication de la mise en place de ce dispositif, elle sera améliorée l'année prochaine.*

*M. FAVERJON revient sur la problématique du panneau lumineux en expliquant que l'entreprise qui a fourni le panneau n'existe plus. Les services municipaux ne trouvent pas de prestataire pour faire les réparations. La solution serait de le remplacer mais cela représente un coût important.*

*Mme AOUN estime qu'il serait intéressant de saisir l'occasion de remplacer le panneau actuel par un autre plus performant, car c'est une source d'information importante pour beaucoup de saint-rémois.*

6) Décision n° 2017-153 : Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux situés au n°11 Avenue Gabriel et Renée Taillandier, à titre gratuit pour l'association « LES RESTOS DU CŒUR DES BOUCHES DU RHONE » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

7) Décision n° 2018-1 : Signature d'un contrat d'hébergement avec la société « Action Vacances » EURL sise à ANCELLE (05260) et d'un contrat de transport avec la société « Raoux Voyages » sise à CAUMONT-SUR-DURANCE (84510), dans le cadre d'un séjour au ski organisé par la Maison de la Jeunesse à destination des jeunes âgés de 11 à 17ans.

*M. le MAIRE indique que le coût pour la Commune s'élève à 11 273.00€, couvert à environ 85 % par les frais d'inscription versés par les participants (montant de l'encaisse 9480.00€).*

8) Décision n° 2018-2 : Application du tarif de 5,00€ par participant pour la sortie « patinoire » du 24 janvier 2018 organisée par la Maison de la Jeunesse à destination des jeunes âgés de 11 à 17ans.

*Mme MARSOT souhaite connaître le délai de réponse des services, son courrier du 24 novembre demandant les pièces comptables de la Maison de la Jeunesse n'ayant toujours pas eu de réponse.*

*Mme AUBERT-BOREL précise que le courrier devrait être envoyé sous peu, l'identification de tous les postes de dépenses ayant rendu la réponse à apporter plus complexe que prévu.*

## DELIBERATIONS

### 1.- Travaux d'aménagement de l'Avenue Louis Mistral

Rapporteur : Vincent OULET

Une consultation a été lancée en vue de la passation des marchés publics de travaux pour l'aménagement de l'Avenue Louis Mistral. Cette consultation se décompose en 2 lots, le Lot 1 « Voirie et réseaux divers » et le Lot 2 « Réseau d'éclairage public ».

La date limite de réception des dossiers était fixée au jeudi 21 décembre 2017 à 12h00. La Commission d'Appel d'Offres Adaptée s'est réunie le 11 janvier 2018 et a proposé au vu du rapport d'analyse des offres établi par le Cabinet ARTELIE, maître d'œuvre de l'opération, de classer en première position les offres suivantes :

-pour le Lot 1 : la société EIFFAGE, sise à Cavaillon, pour un montant quantitatif et estimatif de 573 570,60€ TTC ;

-pour le Lot 2 : la société BOUYGUES ENERGIES et SERVICES, sise à Marguerittes, pour un montant quantitatif et estimatif de 29 998,56€ TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le classement des offres, d'attribuer les marchés aux sociétés classées en première position et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés avec les sociétés retenues et pour les montants cités.

*M. le MAIRE indique qu'une réunion d'information concernant ces travaux a été organisée avec l'école Saint-Martin et qu'une autre sera programmée avec le Parc Naturel Régional des Alpilles ainsi qu'avec les riverains concernés.*

*Mme AOUN souhaite savoir si le problème des eaux usées qui se retrouvent dans la cour de l'école Saint-Martin lorsque les égouts regorgent a été abordé. Cela a déjà causé des dégradations, notamment une porte dont tout le bas a été endommagé. L'ouverture d'un restaurant en amont de l'école, qui serait non pourvu d'un bac à graisse pourrait être à l'origine du problème.*

*Mme MAZUY intervient en indiquant que le problème évoqué n'est pas lié aux travaux de l'Avenue Louis Mistral. Avant la conception de ce programme les régies de l'eau et de l'assainissement ont été consultées, et ont indiqué que ces réseaux ne seraient pas renouvelés. Concernant les 2 débordements du réseau d'assainissement Mme MAZUY se propose de rentrer en contact avec la régie pour en connaître les raisons.*

*Mme AOUN pensait que la réponse à cette question était déjà connue, puisqu'il lui semble qu'elle devait être posée à la suite de la réunion. Ce problème est important, il s'agit d'une école qui accueille 230 enfants.*

*M. le MAIRE a bien conscience qu'il s'agit là d'un vrai sujet. Toutefois lors d'une ouverture ou réouverture d'un établissement de restauration une autorisation d'urbanisme est déposée, comprenant tout ce qui est nécessaire pour se mettre en conformité en termes d'assainissement. Les autorisations d'urbanisme vont être vérifiées pour les établissements du secteur.*

*Mme AOUN demande, si dans le cadre de l'accueil des personnes handicapées à l'école Saint-Martin, il serait possible de maintenir la place de stationnement PMR actuelle qui se trouve devant le portail et à proximité de la rampe d'accès à la cour. Il semblerait que cette place ait été prévue au numéro 2 au niveau du petit portillon, entraînant de nouveaux travaux pour l'établissement.*

*M. OULET précise que les différents emplacements, place PMR, zone de livraisons, ont été définis lors de la réunion avec la directrice de l'établissement avec l'accord de tous. Trois autres places PMR sont également prévues de l'autre côté de la voie, côté PNRA.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **2.- Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le renouvellement de la ligne de trésorerie de la Commune est nécessaire.

Son plafond a été fixé à 1 000 000,00€ comme en 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

-signer une convention d'ouverture de crédits d'un montant de 1 000 000,00 € avec la SOCIETE GENERALE sur une durée de 1 an, au taux EURIBOR moyen mensuel + 0,6% de marge ;

-procéder aux demandes de versements et de remboursements de fonds dans les conditions prévues au contrat.

*M. le MAIRE informe que la ligne de trésorerie a coûté 5 688.00€ en 2017 contre 8 615.00€ en 2016. La trésorerie s'améliore d'année en année.*

*M. GAY demande s'il serait possible de fournir cette ligne de trésorerie à chaque Conseil Municipal.*

*M. le MAIRE n'y voit pas d'objection d'autant qu'à chaque fois que celle-ci a été demandée par les élus de l'opposition elle a été fournie.*

**Délibération adoptée par 25 voix pour et 8 contre (Mmes AOUN, INGOGLIA, MARSOT, PASCAL, MM. GAY, MILAN, PONS).**

**3.- Aide aux travaux de proximité – Première demande de subvention au Département, au titre de l'année 2018**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70%, pour la réalisation d'opérations dans le cadre du dispositif des travaux de proximité. Suite aux différents coups de vent durant l'année 2017 des travaux urgents s'imposent au niveau des toitures de l'école du Mas de Nicolas et du Centre de Loisirs Sans Hébergement. Les coûts estimatifs de ces travaux sont de 75 000.00€ pour le toit de l'école et de 35 00.00€ pour celui du Centre Aéré. Les montants d'aide sollicités se montent à 52 500.00€ pour la première opération et à 24 500.00€ pour la seconde.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

-solliciter l'aide financière du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70% pour chacune de ces opérations ;

-à signer toutes les pièces nécessaires aux dossiers.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**4.- Recensement de la population – Recrutement de deux agents recenseurs**

Rapporteur : Yves FAVERJON

La loi n°2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité a fixé dans son article 156 les nouvelles modalités de répartition des compétences en matière de recensement de la population. Les enquêtes et la comptabilisation de la population ont été confiées aux communes.

Concernant la commune de Saint-Rémy-de-Provence il convient de recruter deux agents recenseurs, le 3<sup>ème</sup> agent prévu faisant déjà parti des effectifs municipaux, pour la période d'enquête et leur formation préalable, de début janvier et jusqu'au 24 février 2018, sur la base de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement de deux agents pour effectuer les opérations de recensements partiels.

*Mme AOUN souhaite connaître le coût pour la Commune.*

*M. FAVERJON indique que cela représente environ 6 000,00€ ou 7 000,00€ pour la Commune. L'Etat prévoit une compensation d'un montant d'environ 2 000,00€.*

*Mme AOUN remarque qu'une déclaration en ligne doit être faite pour le recensement.*

*M. FAVERJON précise qu'une des missions des agents recenseurs est de vérifier la véracité des informations saisies informatiquement.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**5.- Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou lié à un accroissement saisonnier d'activités**

Rapporteur : Yves FAVERJON

Afin d'assurer la continuité des missions de service public et pour faire face aux besoins liés au fonctionnement de divers services, il convient de procéder au recrutement pour six mois, renouvelable une fois, d'un agent contractuel à temps complet au grade d'adjoint administratif. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel à temps complet.

*M. FAVERJON précise qu'il s'agit de pallier au départ d'un agent qui a demandé sa mutation vers une autre collectivité.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**6.- Renouvellement de la convention Médecine Professionnelle et Préventive avec le CDG 13**

Rapporteur : Yves FAVERJON

La convention de Médecine Professionnelle et Préventive est arrivée son terme le 31 décembre 2017. Il convient de signer une convention actualisée avec le CDG 13 afin de renouveler l'adhésion de la Collectivité à ce service. Cette prestation englobe les visites médicales obligatoires et occasionnelles ainsi que des actions dans le milieu professionnel.

La participation financière annuelle due par la Mairie de Saint-Rémy-de-Provence est forfaitaire et évaluée à 65.00€ par agent.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de prestation de service de Médecine Professionnelle et Préventive avec le CDG 13, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## QUESTIONS DIVERSES

**M. le MAIRE** donne la parole à Mme AOUN qui pose les 2 questions diverses que les élus de l'opposition ont fait parvenir par écrit en mairie :

### 1/ Distribution du courrier

*Depuis plusieurs semaines, de nombreux saint-rémois nous font part de leur profond mécontentement concernant la distribution du courrier. Nombreux sont les exemples de courriers déposés à la mauvaise adresse, distribués avec plusieurs jours de retard, ou même non distribués et récupérés presque par hasard, au bureau de poste.*

*Pourriez-vous Monsieur le Maire, intervenir pour que ces dysfonctionnements inadmissibles cessent enfin ?*

*M. le MAIRE* partage effectivement ce constat. Les problèmes liés aux dysfonctionnements de distribution du courrier dans la Commune depuis maintenant plusieurs semaines sont nombreux et peuvent avoir des conséquences fâcheuses pour les saint-rémois. Il y a environ deux mois que les services cherchent à obtenir un rendez-vous avec le Directeur local de La Poste, il n'a été accordé que très récemment et aura lieu le lundi 29 janvier. Mme AUBERT-BOREL prépare cette rencontre en collectant les doléances écrites des administrés qui se sont présentés en mairie. Par ailleurs les élus ont été amenés à rencontrer du personnel de la Poste. Il semblerait que suite à la modification des tournées, des retards de distribution se sont accumulés, nécessitant la venue de brigades extérieures à la commune qui ne connaissent pas le territoire de Saint-Rémy. Tout cela aurait conduit à la situation catastrophique actuelle. Ces problèmes de dysfonctionnement ne concernent pas que la commune de Saint-Rémy, Tarascon connaît également des difficultés, les agents sont en grève.

*Mme AOUN* indique que c'est également le cas pour la ville d'Arles.

*M. le MAIRE* ne tient pas à s'ingérer dans les affaires internes de La Poste, mais son rôle est de demander que le service public de distribution du courrier soit assuré correctement.

*Mme AOUN* indique que ce problème touchant l'ensemble des administrés est la raison pour laquelle le groupe « Saint-Rémy au Cœur » a souhaité poser cette question.

*M. GAY* intervient en indiquant qu'apparemment les secteurs de Saint-Rémy seraient répartis en tournées sécables. Le courrier ne serait pas distribué 2 jours par semaine dans certains quartiers dits de délestage.

*Mme AOUN* pense qu'il faut d'abord connaître les raisons de ces dysfonctionnements et qu'une fois qu'elles seront connues trouver une solution pour sortir de cette situation.

*M. le MAIRE* compte sur le rendez-vous du 29 janvier pour faire remonter les difficultés rencontrées sur la commune en espérant que le service fonctionne à nouveau normalement.

*Mme INGOGLIA* indique s'être rendue à la Poste plusieurs fois pour signaler les difficultés rencontrées dans son impasse au niveau de la distribution du courrier. Le lendemain la personne chargée de la distribution l'a informée que seul l'essentiel (recommandés, courriers administratifs,..) était fait étant donné que les heures supplémentaires n'étaient pas payées. Il semblerait qu'il y ait de gros problèmes d'organisation dans les services de La Poste.

*M. le MAIRE* reprend en disant qu'il y a au moins trois problèmes, un problème d'organisation interne à la Poste, le problème des usagers et le problème du personnel de la Poste qui est en souffrance.

*Mme INGOGLIA* remarque qu'il y a trois facteurs en arrêt maladie pour dépression. Les réflexions faites lors de la distribution ont été faites par un remplaçant.

*Mme AOUN* souligne que le nombre important d'arrêts maladie est le signe de problèmes importants.

*M. GIOVANNETTI* prend la parole pour signifier que ces dysfonctionnements sont dus à un démantèlement des services publics. Les effectifs de facteurs sont de plus en plus réduits conduisant aux difficultés actuelles.

*Mme AOUN* est tout à fait d'accord avec cette réflexion.

## 2/ Travaux d'accessibilité

*L'Agenda des travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées déposé en septembre 2015 en Préfecture, prévoyait un programme d'actions et d'aménagements sur quatre ans entre 2016 et 2019.*

*Pourriez-vous faire un point d'avancement précis de ce programme, à mi-parcours, soient les deux années 2016 et 2017 ?*

*M. le MAIRE indique que le calendrier de l'AD'AP est respecté. De nombreux travaux d'accessibilité ont été réalisés à l'Alpiliun, au COSEC (ascenseur et douches), au Foyer des Anciens (rampe PMR et toilettes accessibles), à l'école Marie-Mauron (lavabo et WC adaptés enfants PMR), au Tennis (rampe d'accès), au Conservatoire de musique (rampe et garde-corps), à la Mairie (main courante dans l'escalier monumental et main courante amovible à l'extérieur), au stade (tablette accessible pour la buvette, cheminement), au cimetière (cheminement et sanitaires), au RAM, à la Police Municipale (modification de l'entrée, banque d'accueil adaptée).*

*M. COLOMBET précise que hors programme AD'AP, des installations de boucles audio à l'Alpiliun et à la Salle Jean Macé ont été mises en place, une mallette est mise à disposition à la Maison des Associations à destination des personnes malentendantes. L'engagement de la Municipalité sur la question du handicap est beaucoup plus large que l'agenda d'accessibilité programmé dicté par la loi. En 2017 a eu lieu la 4<sup>ème</sup> édition des Journées du handicap à Saint-Rémy avec le concours des associations (Une si belle différence, Handivers Horizon, FNATH, le Mas des Iris, le Cinéma Palace). La Mairie aide également les associations en versant des subventions et en apportant des aides techniques. Saint-Rémy a été la dixième ville à signer une convention de géolocalisation des toilettes publiques.*

*Mme AOUN demande ce qui est fait pour les non-voyants.*

*M. COLOMBET indique que des bandes podotactiles ont été mises en place à l'Alpiliun, dans les écoles de la ville et plus généralement dans un grand nombre de bâtiments communaux. Il y en a également à tous les passages piétons. Tous les aménagements faits en centre-ville et sur Saint-Rémy tiennent compte de l'aspect handicap ou PMR.*

*Mme AOUN souhaite connaître les prochains aménagements prévus dans les deux prochaines années.*

*M. COLOMBET précise que des travaux seront encore faits dans des bâtiments communaux comme la salle Henri Rolland ou les arènes.*

*M. le MAIRE précise que cela représente un budget de 400 000.00€.*

*Monsieur le Maire tient à donner une information concernant la mise à disposition d'une salle tous les jeudis de chaque mois aux élus de l'opposition pour tenir leurs permanences : si aucun accord n'est trouvé entre les 3 groupes il se verra dans l'obligation de fixer une répartition des temps d'utilisation.*

*Mme AOUN indique que le groupe « Saint-Rémy au Cœur » pensait tenir ses permanences le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois, Mme INGOGLIA et M. MILAN prenant un jeudi chacun par mois. Actuellement aucune permanence n'est tenue, M. MILAN ne souhaitant pas transmettre la clé en sa possession.*

*Mme INGOGLIA indique qu'elle est prête à laisser son créneau au groupe « Saint-Rémy au Cœur ».*

*M. FAVERJON précise que cette salle est inoccupée tous les jeudis soirs. Cela pose un problème pour la municipalité vis-à-vis des associations qui demandent des salles et qui ont des difficultés à en obtenir.*

*Mme AOUN comprend qu'effectivement cela pose un problème, et pour le groupe « Saint-Rémy au Cœur » qui ne peut pas tenir ses permanences et pour les autres saint-rémois qui se trouvent privés d'une salle.*

**M. le MAIRE** déclare la séance levée à 21h15.

Les secrétaires de séance,

**P. LAUBRY**  


**M. PASCAL**  


Le Maire,

**Hervé CHERUBINI**  
